



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
13/04/2017

Dossier complet le :  
13/04/2017

N° d'enregistrement :  
2017-4722

### 1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement de logements sociaux à Saint Denis de Pile par Gironde Habitat

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GIRONDE HABITAT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sigrid MONNIER - Directrice générale

RCS / SIRET

4 0 4 | 8 7 7 | 0 8 6 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

Etablissement public local

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet d'une surface de plancher supérieure à 10 000m <sup>2</sup> mais inférieure à 40 000m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une opération d'aménagement et de construction de logements sociaux à St Denis de Pile, sans démolition.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération d'aménagement concerne la réalisation de 64 logements, 21 lots, un foyer ADAPEI de 12 places et la viabilisation de 2 terrains existants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le début des travaux est prévu pour novembre 2017 pour une livraison des travaux en octobre 2020.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera au fonctionnement de l'opération d'aménagement de logements sociaux à Saint Denis de Pile avec :

- 64 logements ;
- 21 lots ;
- un foyer ADAPEI de 12 places ;
- la viabilisation de 2 terrains existants.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau rubrique 2.1.5.0 à déposer

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain du projet	3,8 ha
Superficie de plancher constructions futures	10 290 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue de la Liberté  
Lieu dit Les Vignes  
33910 Saint Denis de Pile

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 11' 57" 48 Lat. 44° 59' 45" 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF n°720014177 « L'Isle Du Barrage de Laubardemont à Libourne et sa vallée bocagère ». Elle est localisée à 300 m à l'ouest des limites du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans le périmètre de protection du monument historique l'église de Saint Denis de Pile. Une faible superficie du projet est concernée par une zone de prescription archéologique « Grande Catherine : enceinte protohistorique ». La superficie touchée est de 0,103 ha. Cependant, le site du projet n'est pas concerné par les zones archéologiques sensibles définies par le PLU de St Denis de Pile. (cf. Annexe7)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRI Isle et Dronne approuvé le 20/07/2001. Le projet n'est pas concerné par le zonage de ce PPR Inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun site Basol ou Basias
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé dans la zone de répartition des eaux n°3301, régie par l'arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005. Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau souterraine. De ce fait, il n'est pas concerné par la zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS Aquitaine, le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 290 m à l'ouest, il s'agit de la "Vallée de l'Isle".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet, « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne » (FR7200661), est localisé à 80 m à l'ouest des limites de ce dernier.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site se situe à 6km au nord du projet (Place des tilleuls à Guitres)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation, le projet d'aménagement ne comporte aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. En phase d'exploitation, les seules consommations seront effectuées sur le réseau public de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas de drainage de la nappe souterraine. La gestion des eaux pluviales s'effectuera par un dispositif d'écrêtement vers des fossés récepteurs d'eaux pluviales. Le projet fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront stockés sur une plateforme spécifiquement aménagée à cet effet sur le site et seront recyclés dans l'aménagement sous réserve de la bonne compatibilité des matériaux. Les déblais non utilisés seront recyclés dans une filière spécialisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne présente aucun élément remarquable en termes de biodiversité. Il s'agit de vigne et d'espaces urbains. La faune et la flore associée est commune et ne présente pas d'intérêt écologique et patrimonial. Le projet prévoira des espaces verts et voies douces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas de liaison hydrographique direct avec le site Natura 2000 de la vallée de l'Isle. Aucune intervention n'est prévue dans les limites de ce site Natura 2000. Le site d'étude n'est d'ailleurs concerné par aucun habitat ou espèce faunistique ou floristique d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas de liaison avec les zones à sensibilités particulières (ZNIEFF et sites inscrits).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la suppression de 3,7 ha de vignes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est recoupé par aucun PPRT. L'ICPE la plus proche du site du projet est localisée à 3 km à l'Est.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa faible du risque de retrait gonflement des argiles Pas de risque d'inondation Pas de risque d'inondation dans les sédiments Pas de risque de mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux peut induire des émissions de poussières et de polluants (gaz de combustion). Elle peut donc engendrer un risque sanitaire mais toutefois très limité. Les éventuelles émissions de poussières ou de boues sont faibles, de durée limitée et pour l'essentiel, circonscrites aux zones de travaux.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, les engins de chantier circuleront sur les axes routiers environnant. L'augmentation de trafic sera cependant très limitée tant en intensité qu'en durée. A terme, la desserte des logements produira une augmentation du trafic local. Cependant cette augmentation peut être considérée comme faible au vue du faible nombre de logements considéré.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase chantier du défrichage, les engins de chantier pourront induire des nuisances sonores. Elles seront réduites eu égard à la réglementation applicable sur les engins de chantiers. A terme, le projet n'induit pas de nuisances particulières et s'intégrera dans un contexte urbain.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier, les engins de chantier, par les gaz d'échappement, pourront induire des nuisances olfactives mais toutefois très ponctuelles et très limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier peut induire des phénomènes de vibrations. Ces phénomènes restent très limités et peu perceptibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une attention particulière sera portée à l'éclairage public, conçu pour le confort d'usage et la limitation de consommation d'énergie.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La période de chantier, de par les engins de travaux, peut engendrer des rejets de polluants (gaz d'échappement). Ces phénomènes restent très limités et peu perceptibles.</p> <p>A terme, le projet n'induirait pas de rejet particulier et s'intégrerait dans un contexte urbain.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les eaux de lavage de matériel ne seront pas rejetées au milieu naturel et seront traitées ultérieurement.</p> <p>Les bases de vie seront raccordées à l'assainissement.</p> <p>En phase de fonctionnement les bâtiments seront raccordés aux réseaux publics pour l'assainissement. Les eaux pluviales seront écrêtées et rejetées au milieu naturel (un dossier loi sur l'eau sera réalisé à cet effet).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du chantier une gestion sélective des différentes catégories de déchets sera mise en œuvre, avec une surveillance continue et un suivi de traçabilité.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que localisé dans le périmètre de protection du monument historique « Eglise de Saint Denis de Pile » et à 290 m du site inscrit relatif à l'Isle, le projet ne présente pas de co-visibilité particulière et ne sera pas de nature à impacter le patrimoine culturel et paysager. Le site est également concerné par une zone de protection archéologique mais sur une faible surface (0,103ha). Cependant, le site du projet n'est pas concerné par les zones archéologiques sensibles définies par le PLU de St Denis de Pile (cf. annexe 7).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de la suppression de 3,8 ha de terrain viticole. Les aménagements participeront à la densification du centre bourg.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de création de la ZAC du Vignon - création de ZAC est en cours à SAINT-DENIS-DE-PILE. Il est localisé à 3 km à l'est du site d'étude, objet du dossier.

De par sa localisation et l'absence de lien, aucun effet cumulé avec le projet de création de la ZAC du Vignon n'est induit.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des mesures prises en phase d'exploitation du projet de construction permettront de réduire et de compenser les impacts vis vis des différentes thématiques :

- Milieu naturel : en établissant un plan de plantations au sein du site. Les plantations prévues dans le cadre des aménagements paysagers seront réalisées avec des essences locales et favorables à la faune locale, permettant de créer des habitats favorables à la faune et flore locale (plus intéressant que la monoculture viticole).
- Milieu aquatique : toutes les dispositions seront prises en phase chantier pour limiter tout risque de pollution des eaux souterraines et superficielles par la mise en place d'un chantier propre. A terme, le projet sera raccordé au réseau public d'assainissement.
- Milieu humain : les nuisances induites par le projet pour le milieu humain sont de type temporaire et faible, limité à la phase de chantier. A terme, la création des logements sociaux favorisera l'installation de nouvelles familles sur la commune et développera la mixité sociale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné : que le site du projet est situé dans une dent creuse au sein de terrain viticole, que es environs immédiats sont urbanisés et que le projet s'insère en continue de l'existant ; que le terrain du projet ne présente aucun intérêt écologique et patrimonial vis-à-vis de la biodiversité et qu'aucun impact négatif notable n'est attendu sur le milieu naturel ; que le projet ne présente pas de co-visibilité particulière et ne sera pas de nature à impacter le patrimoine culturel et paysager ; que la phase chantier prendra toutes les dispositions nécessaires pour un chantier « propre et durable » ; et qu'un dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 sera réalisé :

-> une étude d'impact n'est pas jugée nécessaire pour le projet d'aménagement de logements sociaux à Saint Denis de Pile.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Cartographies relatives à l'archéologie

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le.

12 Avril 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



La Directrice du Développement

Muriel CORPORANDY



Ministère chargé  
de l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

#### Personne morale

Nom	<input type="text" value="GIRONDES HABITAT"/>	Prénom	<input checked="" type="checkbox"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text" value="40"/>	Extension	<input type="text"/>
	Nom de la voie <input type="text" value="rue d'Armaguac"/>		
	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text" value="33074"/>	Localité	<input type="text" value="BERDEAUX cedex"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="LAGARDE"/>	Prénom	<input type="text" value="Christophe"/>
Qualité	<input type="text" value="Chargé d'opérations"/>		
Tél.	<input type="text" value="06.10.07.60.38"/>	Fax	<input type="text" value="05.57.59.27.40"/>
Courriel	<input type="text" value="c.lagarde@girondes-habitat.fr"/>		

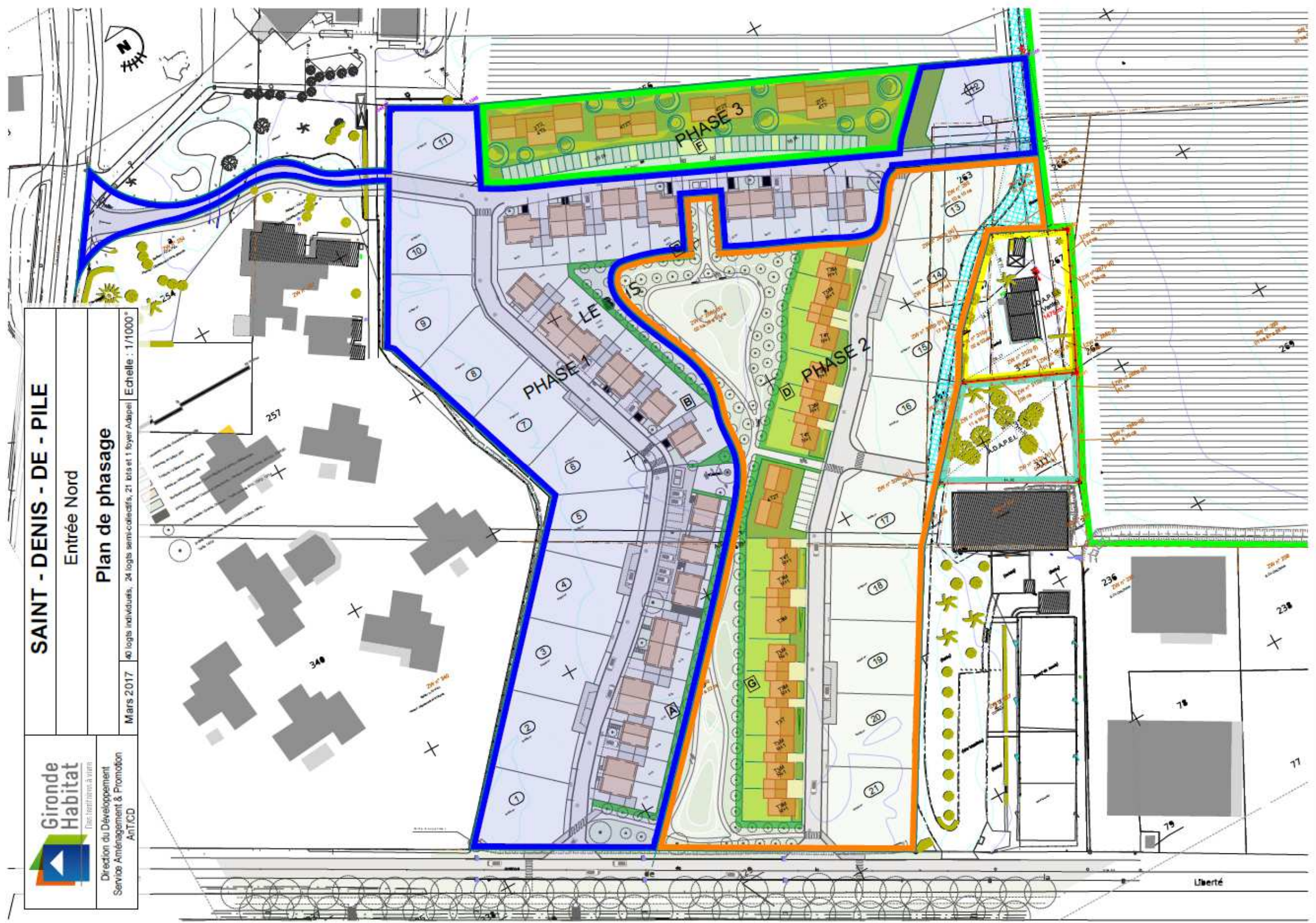
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



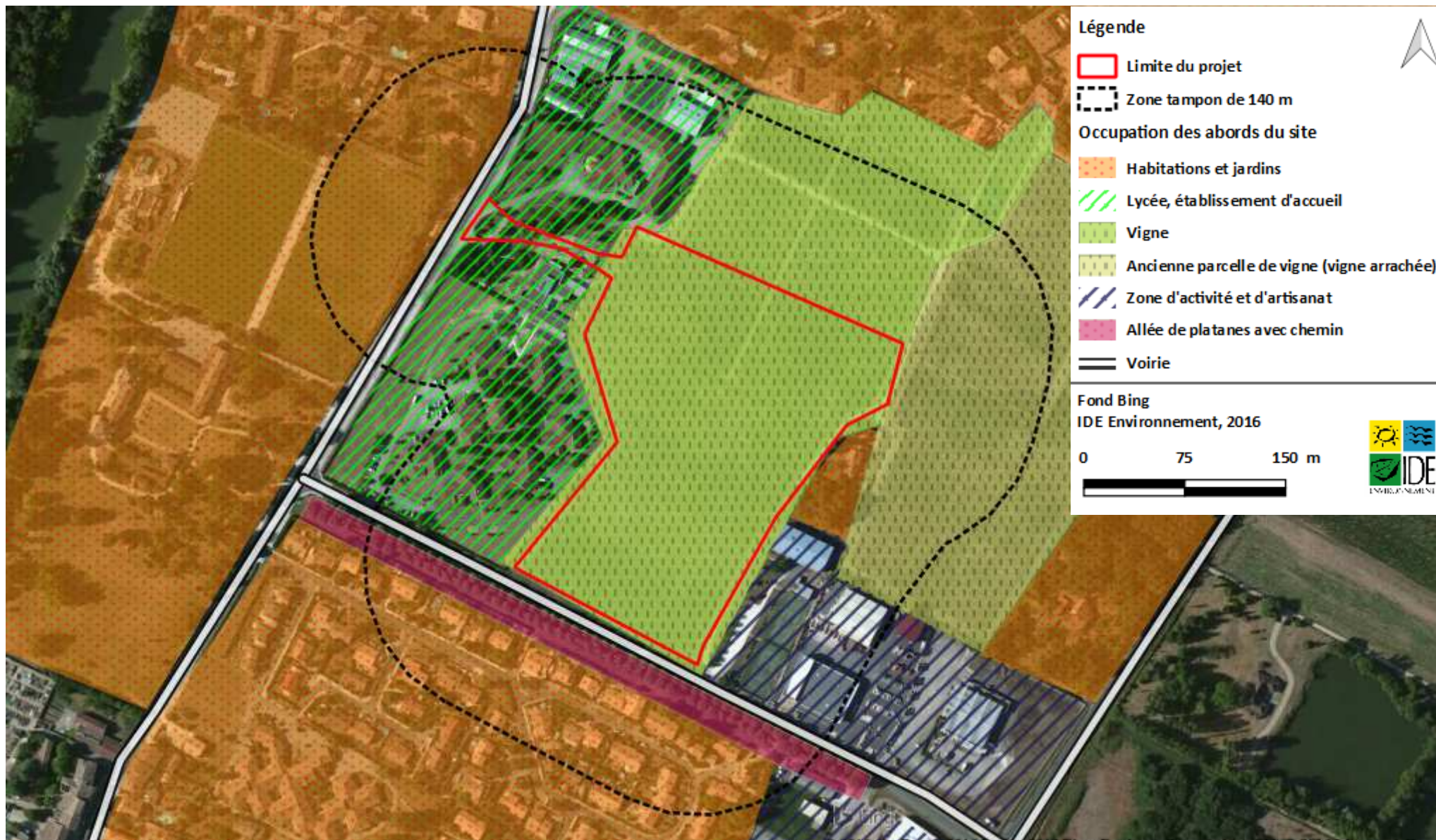
Annexe 2 : Plan de situation du projet



Annexe 3 : Photographies du projet – Terrain du 8 novembre 2016 par IDE Environnement – Saint Denis de Pile

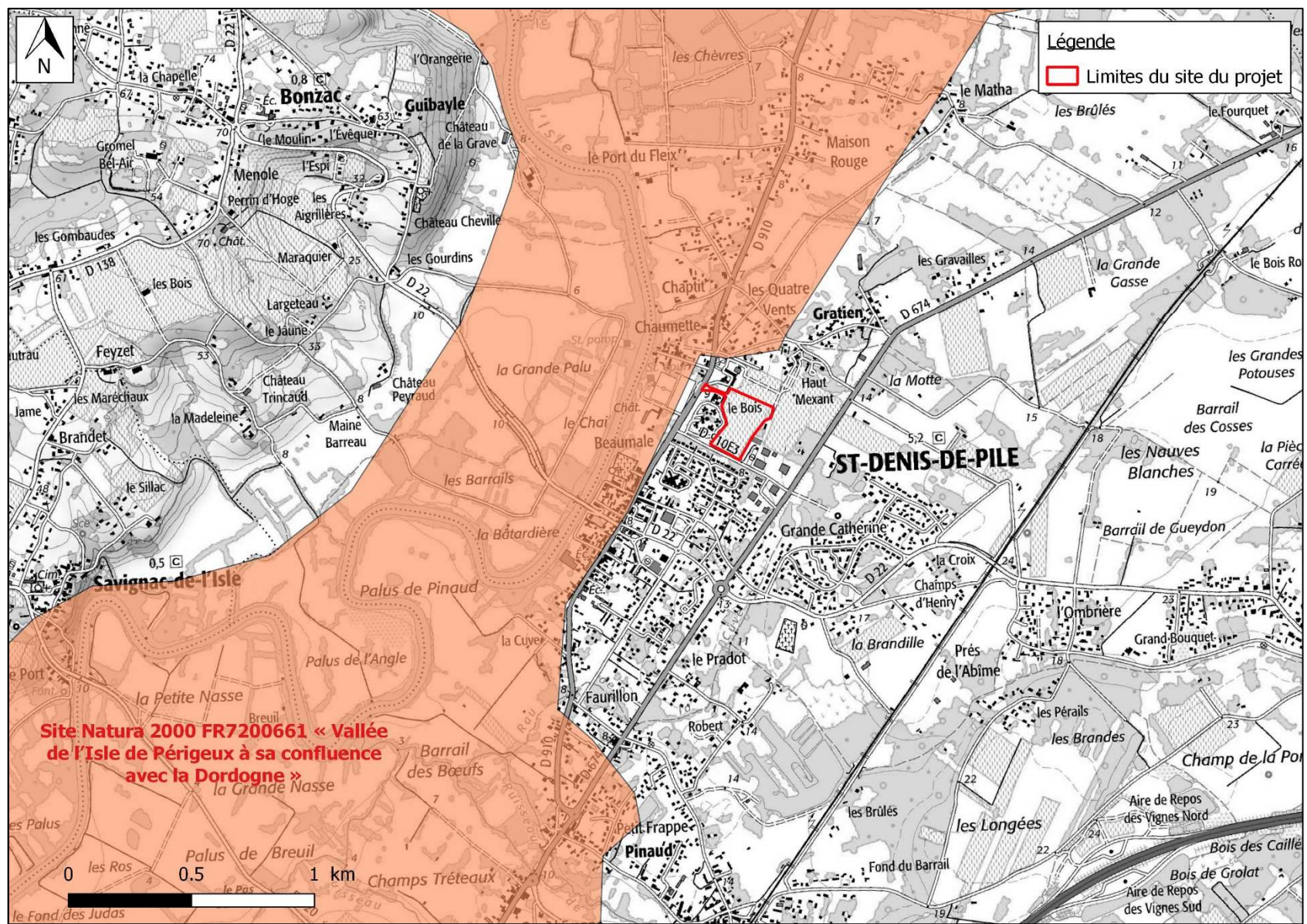


Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 5 : Plan des abords du projet (140 m de zone tampon, échelle 1/5000ème)



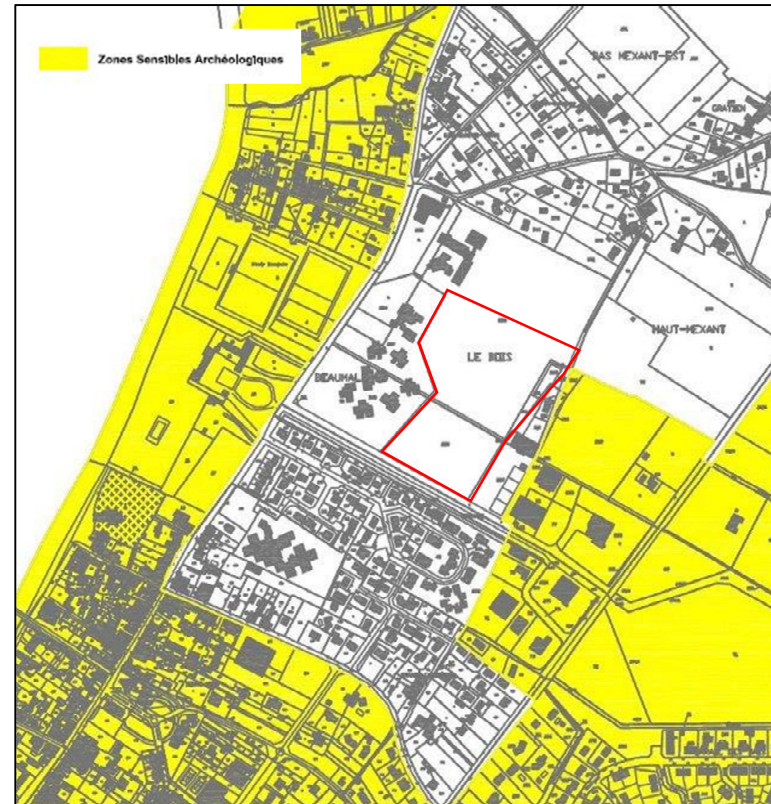


Annexe 6 : Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

## Annexe 7 : Cartographie des zonages relatifs à l'archéologie



**Extrait de la cartographie PIGMA présentant les données DRAC  
Aquitaine (2012)**



**Extrait du Plan des zones sensibles archéologiques  
du PLU de St Denis de Pile (2013)**